

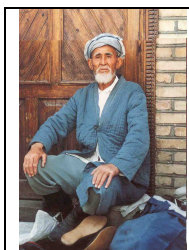
**Compilation
de l'Aide Publique au Développement
déclarée
par les collectivités territoriales
françaises**

Période 2007-2009

Septembre 2010

Agence COOP DEC Conseil (ACDC)
30 rue Claude Tillier
75012 Paris

Fanny GRIHON
Sous la direction de Yannick LECHEVALLIER



Agence COOP DEC Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 € - SIRET : 444 247 621 00022 - APE 7022Z -
30 rue Claude Tillier – 75012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°1192144 2892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France
TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant comm unautaire : FR2644424762100022
Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél. 01 40 09 20 26

SYNTHESE

L'étude a été menée sur 165 collectivités territoriales :

- les 26 Régions.
- les 99 Départements¹.
- les 40 Villes de plus de 100 000 habitants en 2010 ;

à partir des données transmises annuellement par les collectivités au Ministère des Affaires étrangères et européennes par la télédéclaration de l'Aide publique au développement mise en place par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

Pour 2007, sur les 165 collectivités étudiées, 92 ont rempli leur télédéclaration (17 Régions, 51 Départements, 24 Villes).

Pour 2008, 113 collectivités territoriales ont répondu (22 Régions, 62 Départements, 29 Villes).

Pour 2009, 81 collectivités sur les 165 ont répondu (20 Régions, 43 Départements, 18 Villes), soit 32 de moins qu'en 2008².

Entre 2007 et 2009, l'APD déclarée pour les collectivités étudiées a augmenté de 5,2 M€ soit de 9,26 % par rapport à 2007.

APD déclarée en 2007, 2008, 2009 selon les Régions, les Départements et les Villes de plus de 100 000 habitants

	APD déclarée 2007	En %	APD déclarée 2008	En %	APD déclarée 2009	En %
Conseils régionaux	28 550 028 €	52%	37 790 852 €	62%	39 650 740 €	65%
Conseils généraux	17 000 753 €	30%	13 828 324 €	22%	11 124 290 €	18%
Villes de plus de 100 000 habitants	10 263 185 €	18%	10 072 997 €	16%	10 207 718 €	17%
Total APD	55 813 966 €	100%	61 692 173 €	100%	60 982 748 €	100%

APD déclarée en 2007, 2008, 2009 selon les Régions, les Départements et les Villes de plus de 100 000 habitants qui ont télédéclaré les trois années³

	APD déclarée 2007	En %	APD déclarée 2008	En %	APD déclarée 2009	En %
Conseils régionaux	28 550 028 €	55%	35 267 947 €	66%	37 907 499 €	65%
Conseils généraux	15 049 321 €	29%	10 132 470 €	19%	10 252 997 €	18%
Villes de plus de 100 000 habitants	8 497 178 €	16%	8 284 202 €	15%	9 849 828 €	17%
Total APD	52 096 527 €	100%	53 684 619 €	100%	58 010 324 €	100%

¹¹ le budget Relations internationale de Paris étant comptabilisé dans le budget de la Ville, Paris est comptabilisé parmi les Villes

² Pour les trois années, les collectivités territoriales qui n'ont pas répondu ne sont pas les mêmes. Certaines ont télédéclaré les trois d'autres, d'autre que une ou deux années sur trois.

³ Soit 17 Régions, 35 Départements et 14 Villes.

L'APD déclarée des **Conseils régionaux** s'élève à **39,6 M€ en 2009**.

APD totale déclarée des Conseils régionaux en 2007, 2008 et 2009

	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009
Conseils régionaux	28 550 028 €	37 790 852 €	39 650 740 €
Nombre de télédéclarations	17	22	20

En moyenne, les Régions consacrent 0,63 € par habitant à l'APD.

L'augmentation de l'APD des Conseils régionaux entre 2007 et 2009 est de 11 100 712 €, soit 38,88 %. Sur la base des Régions ayant réalisé trois déclarations, **l'augmentation est de 32,78 %**.

L'APD déclarée des **Conseils généraux** en, 2009 s'élève à **11,1 M€**.

APD totale déclarée des Conseils généraux en 2007, 2008 et 2009

	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009
Conseils généraux	17 000 753 €	13 828 324 €	11 124 290 €
Nombre de déclarations	51	62	43

En moyenne, les Conseils généraux consacrent 0,32 € par habitant pour l'APD.

Entre 2007 et 2009, l'APD déclarée par les Conseils généraux baisse de 5 876 463 €, soit plus d'un tiers (-34,57 %) mais près de 20 conseils généraux n'ont pas fait de déclaration en 2010, pour 2009. Toutefois, sur la base des Conseils généraux ayant réalisé trois déclarations, **la baisse est de 31,87 %**.

L'APD déclarée des **Villes de plus de 100 000 habitants** en 2009 s'élève à **10,2 M€**.

APD totale déclarée des Villes de plus de 100 000 habitants en 2007, 2008 et 2009

Aide Publique au Développement	APD 2007	APD 2008	APD 2009
Villes de plus de 100 000 habitants	10 263 185 €	10 072 997 €	10 207 718 €
Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris	5 159 699 €	4 547 155 €	3 582 885 €
Nombre de déclarations⁴	24	29	18

En moyenne, les Villes de plus de 100 000 habitants consacrent 1,69 € par habitant à l'APD.

Entre 2007 et 2009, l'APD déclarée des Villes de plus de 100 000 habitants a légèrement diminué de 55 467 €, soit - 0,54 %. Après avoir baissé d'environ 1,85 % entre 2007 et 2008, l'APD déclarée des Villes a augmenté de 1,34 % entre 2008 et 2009.

Cependant les chiffres sont différents en fonction de la prise en compte ou non de Paris aux résultats. Par exemple, entre 2007 et 2009, la baisse est beaucoup plus considérable (-30,56 %) quand on exclut Paris du calcul.

De la même manière, sur la base des Villes ayant réalisé trois déclarations, on observe une augmentation de l'APD de 15,92 % mais en excluant Paris, on constate **une baisse de 3,93 %**.

⁴ Paris compris

SOMMAIRE DE L'ETUDE

Synthèse	2
Sommaire de l'étude	4
Introduction	4
Méthodologie	5
Données	7
1. Zones cibles	7
2. Résultats globaux des collectivités étudiées.....	9
3. L'APD des Régions	10
a. Nombre d'€ par habitant	11
b. Variation globale sur 2007-2009	13
4. L'APD des Départements	15
a. Nombre d'€ par habitant	16
b. Variation globale sur 2007-2009	18
5. L'APD des Villes de plus de 100 000 habitants	24
a. Nombre d'€ par habitant	25
b. Variation globale sur 2007-2009	27
Annexe	30
Liste des tableaux	31

INTRODUCTION

L'aide publique au développement (APD) comprend, selon la définition du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, les dons et les prêts préférentiels prévus au budget et transférés des pays développés vers les pays en voie de développement.

On entend par « aide publique au développement » tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays de la liste du CAD⁵ ou aux institutions multilatérales, et qui répondent aux critères suivants :

- émaner d'organismes publics, y compris les états et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ;
- sachant que chaque transaction doit en outre :
 - i. avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ;
 - ii. être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 pour cent (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 pour cent).

Dans le cadre de sa déclaration au Comité d'Aide au Développement, l'Etat français inclut désormais, dans la contribution publique française, les ressources mises à disposition par les collectivités locales. A cette fin, la DAECT a mis en place une télédéclaration permettant aux collectivités de présenter leurs interventions (cf. ci après - § méthodologie).

Réalisée sur une base volontaire, cette télédéclaration n'est pas effectuée par l'ensemble des collectivités et les données produites sont donc incomplètes. Toutefois, la majorité de grandes collectivités participent à cette initiative.

L'objectif de cette note est d'apporter une vision globale sur l'aide publique au développement déclarée pour les 3 dernières années (2007, 2008, 2009) par les collectivités territoriales.

⁵ Cf. en annexe la liste des pays bénéficiaires de l'APD établie par le Comité d'Aide au Développement (CAD)

METHODOLOGIE

Le présent bilan de l'aide publique au développement des collectivités territoriales françaises (conseils régionaux, conseils généraux, Villes de plus de 100 000 habitants) entre 2007 et 2009 a été établie en collectant, fiche par fiche, les données présentée sur le site de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée⁶.

La télédéclaration de l'aide publique au développement des collectivités territoriales, mise en place depuis 2007, permet d'estimer l'évolution de l'APD déclarée sur les trois dernières années (2007-2008-2009)⁷.

Les données enregistrées en 2010 correspondent à l'APD 2009 ; celles de 2009 à 2008 et celles de 2008 à 2007.

La télédéclaration s'adresse à toutes les collectivités territoriales françaises (les conseils régionaux, les conseils généraux, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes) :

- ayant mené dans l'année des projets de coopération (ou des jumelages) avec les pays concernés par l'Aide publique au développement,
- ayant affecté dans l'année 1 % de leur budget « eau » à des actions de solidarité internationale et des actions d'aide d'urgence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de la Loi Oudin-Santini,
- ayant versés des subventions à des associations locales ou des ONG en France ou dans le pays partenaire afin qu'elles gèrent pour leur compte des projets de développement,
- ayant effectué des versements en 2009 au bénéfice d'organisations internationales multilatérales.

Le mode d'emploi du MAEE précise les instructions suivantes :

« La télédéclaration se présente sous la forme d'un formulaire qui permet de déclarer les montants par pays :

1. *par grandes thématiques d'affectation (coopération technique, aide projet transitant par une ONG dans le pays, projet d'équipement, frais administratifs, aide humanitaire...)*
2. *par secteurs (éducation, santé, environnement, eau...).*

Elle permet également de déclarer les montants éventuellement versés au bénéfice d'organisations internationales multilatérales.

Exemples de montants à déclarer : *coûts liés à des activités de coopération technique, apport de savoir-faire sous forme de personnel, de formation et d'activités de recherche, versements et dons financiers à des associations ou ONG gérant des projets pour le compte de la collectivité territoriale, fournitures de ressources en nature, frais administratifs (service, salaires...).*

À noter que les dons que la collectivité territoriale aurait versés à des associations ou des ONG menant des actions internationales pour son compte sont à déclarer. Cette année [2010], il faut les déclarer par pays soit dans « aide-projet transitant par une ONG dans le pays partenaire » soit dans « aide-programme transitant par une ONG dans le pays partenaire ». Si les dons concernent de l'aide humanitaire, il faut les déclarer dans « Aide humanitaire transitant par une ONG ».

Les frais administratifs (frais de mission, frais de service, salaires des agents de la Direction des affaires internationales ou du service qui dans la collectivité gère la coopération avec les pays éligibles à l'APD...) sont à déclarer par pays. Il faudra saisir ce montant dans la thématique d'affectation « Frais administratifs ». Dans le cas où ils ne sont pas connus, il faut saisir 12% du montant total de l'APD du pays dans ce champs. »⁸

⁶ CNCD : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/>

⁷ Avant 2007, les données étaient également récoltées, mais pas par la voie d'une télédéclaration.

⁸ Extrait du site de la CNCD : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?menuid=7&lv=1&aid=508>

L'étude a été menée sur 165 collectivités territoriales :

- les 26 Régions
- les 99 Départements (le budget Relations internationale de Paris étant comptabilisé dans le budget de la Ville, Paris est comptabilisé parmi les Villes).
- les 40 Villes de plus de 100 000 habitants en 2010

Pour 2007, sur les 165 collectivités étudiées, 92 ont rempli la télédéclaration (17 Régions, 51 Départements, 24 Villes).

Pour 2008, 113 collectivités territoriales ont répondu (22 Régions, 62 Départements, 29 Villes).

Pour 2009, 81 collectivités sur les 165 ont répondu (20 Régions, 43 Départements, 18 Villes), soit 32 de moins qu'en 2008⁹.

Tableau 1 : Nombre de télédéclarations en 2007, 2008, 2009

	Nombre de collectivités qui ont télédéclaré	Nombre de collectivités qui n'ont pas télédéclaré	Nombre de collectivités étudiées
2007	92	75	165
2008	113	54	165
2009	81	86	165

Tableau 2 : Répartition des télédéclarations de 2007, 2008, 2009 selon le type de collectivités territoriales

Collectivités qui ont télédéclaré	Conseils régionaux (/26)	Conseils généraux (/99)	Villes de plus de 100 000 habitants (/40)	TOTAL
2007	17	51	24	92
2008	22	62	29	113
2009	20	43	18	81

Les Départements et les Villes de plus de 100 000 habitants sont les collectivités qui déclarent le moins leur APD sur les trois années. Plus de 50 % des Départements et des Villes n'ont pas télédéclaré leur APD en 2010 et ce malgré l'obligation de télédéclaration pour l'octroi de cofinancements du MAEE.

⁹ Pour les trois années, les collectivités territoriales qui n'ont pas répondu ne sont pas les mêmes. Certaines ont télédéclaré les trois d'autres, d'autre que un ou deux années sur trois.

DONNEES

1. ZONES CIBLES

Globalement, l'ensemble des zones géographiques définies¹⁰ a vu le montant de l'APD déclarée augmenter sur la période étudiée (les chiffres présentés ici concernent les déclarations de l'ensemble des collectivités – au-delà des 167 étudiées).

En 2009 :

- l'Afrique subsaharienne est la zone géographique, qui bénéficie de la plus grosse part de l'APD déclarée des collectivités territoriales françaises, soit 45 033 666 €. Et cette part n'a cessé d'augmenter depuis 2006, passant de 26 715 095 € en 2006 à 45 033 666 € en 2009, soit une hausse de 18 318 571 € (près de 70 % entre les deux années) ;
- la zone « Méditerranée » bénéficie de 10 011 564 € de l'APD déclarée. La hausse pour cette zone entre 2006 et 2009 est très importante : de 4 155 428 € en 2006, on passe à 10 011 564 € en 2009, soit une hausse de 5 856 136 € (plus de 140 %) ;
- l'APD déclarée à destination de l'Asie est passée de 6 390 274 € en 2006 à 9 185 411 € en 2009 (+ 43,74 %) avec un léger fléchissement entre 2008 et 2009 (-513 421 €).
- l'Amérique du Sud fait aussi partie des grands bénéficiaires de cette hausse : en 2006, 1 563 632 € ; en 2009 2 822 952 € soit une augmentation de 80,5 %.
- En Amérique centrale, le versement de l'APD déclarée par les collectivités territoriales françaises a également doublé : près de 130 % de différence entre 2006 et 2009 (2006 : 931 988 € - 2009 : 2 138 353 €). A signaler que l'APD déclarée 2008 pour cette zone était même de 3 143 716 €.
- l'APD en direction de certains pays européens¹¹ a augmenté jusqu'en 2008 (1 004 905 €) pour retomber en 2009 (349 979 €) à un seuil inférieur à celui de 2006 (483 305 €).
- L'APD des collectivités en direction de l'Océanie est nulle.

Ainsi, les montants de l'APD déclarée, malgré les hausses dans la plupart des zones, restent disparates selon les aires géographiques. En 2009, l'Afrique subsaharienne demeure largement le premier bénéficiaire (45 033 666 €), suivie, de loin, par la Méditerranée et l'Asie (respectivement 10 011 564 € et 9 185 411 € en 2009) puis par l'Amérique du Sud et centrale (le montant des deux cumulées étant de 4 961 305 €). La hausse la plus remarquable est celle de la « Méditerranée » : + 140 %.

Tableau 3 : Répartition de l'APD déclarée des collectivités territoriales en valeur absolue entre 2006 et 2009 selon les zones géographiques

Zone géographique	APD déclarée 2006	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009
Afrique subsaharienne	26 715 095 €	39 016 897 €	43 958 106 €	45 033 666 €
Méditerranée	4 155 428 €	11 318 763 €	12 479 283 €	10 011 564 €
Asie	6 390 274 €	8 877 045 €	9 698 832 €	9 185 411 €
Amérique du Sud	1 563 632 €	1 549 005 €	2 119 812 €	2 822 952 €
Amérique centrale	931 988 €	2 009 567 €	3 143 716 €	2 138 353 €
Europe	483 305 €	849 517 €	1 004 905 €	349 979 €
Océanie	0 €	1 200 €		
Total	40 239 722 €	63 621 994 €	72 404 654 €	69 541 925 €¹²

¹⁰ Afrique subsaharienne, Méditerranée, Asie, Amérique du Sud, Amérique centrale, Europe, Océanie.

¹¹ Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, République de Macédoine, Serbie, Ukraine, ...

¹² Ces montants totaux d'APD déclarés sont plus élevés que ceux présentés ci-après dans la mesure où les télédéclarations de toutes les collectivités territoriales de l'Atlas de la CNCD ont été prises en compte (c'est-à-dire outre les Conseils régionaux, les Conseils généraux et les Villes de plus de 100 000 habitants, il faut y ajouter les Villes de moins de 100 000 habitants et les EPCI).

Tableau 4 : Répartition de l'APD déclarée des collectivités territoriales en ratio entre 2006 et 2009 selon les zones géographiques

Zone géographique	% APD déclarée des collectivités en 2006	% APD déclarée des collectivités en 2007	% APD déclarée des collectivités en 2008	% APD déclarée des collectivités en 2009	APD déclarée de l'Etat 2009
Afrique subsaharienne	67%	61%	61%	65%	43%
Méditerranée	10%	18%	17%	14%	22%
Asie	16%	14%	13%	13%	11%
Amérique du Sud	4%	3%	3%	4%	3%
Amérique centrale	2%	3%	4%	3%	
Europe	1%	1%	2%	1%	7%
Océanie	0%	0%	0%	0%	2%
Non affectée par zone	0%	0%	0%	0%	12%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

L'APD de l'Etat français est un instrument de solidarité et d'influence. Ceci se retrouve dans une APD équilibrée, notamment entre l'Afrique et le bassin méditerranéen.

Les collectivités locales ont, jusqu'à peu, une action moins stratégiquement réfléchie en terme d'influence. Ainsi, leur action va principalement vers les zones d'appui des Français, et en premier lieu, l'Afrique.

2. RESULTATS GLOBAUX DES COLLECTIVITES ETUDIEES

Entre 2007 et 2009, l'APD déclarée pour les collectivités étudiées a augmenté de 5 168 782 €, soit de 9,26 % par rapport à 2007.

Tableau 5 : APD totale déclarée par les collectivités territoriales en 2007, 2008, 2009

Total APD déclarée 2007	Variation en % entre 2007 et 2008	Total APD déclarée 2008	Variation en % en 2008 et 2009	Total APD déclarée 2009	Variation en % entre 2007 et 2009
55 813 966 €	10,53%	61 692 173 €	-1,15%	60 982 748€	9,26%

La principale augmentation de l'APD est relevée entre 2007 et 2008 : en 2008, 5 878 207 € de plus ont été déclarés qu'en 2007, soit une hausse de 10,53 % entre les deux années. En revanche, l'APD déclarée diminue entre 2008 et 2009 : - 709 425 €, soit une baisse de 1,15 % par rapport à 2008.

La forte hausse entre 2007 et 2008 peut s'expliquer par un nombre croissant de collectivités qui ont télédéclaré (on passe de 92 collectivités en 2008 à 113 en 2009) mais aussi par l'augmentation considérable des sommes déclarées par les Conseils régionaux (cf. l'analyse par région). La baisse entre 2008 et 2009 trouve en partie explication dans la diminution du nombre de collectivités territoriales ayant télédéclaré en 2010 (de 113 collectivités en 2009 et à 81 en 2010) mais aussi dans la baisse des montants déclarés par les Départements.

Tableau 6 : APD déclarée en 2007, 2008, 2009 selon les Régions, les Départements et les Villes de plus de 100 000 habitants

	APD déclarée 2007	En %	APD déclarée 2008	En %	APD déclarée 2009	En %
Conseils régionaux	28 550 028 €	52%	37 790 852 €	62%	39 650 740 €	65%
Conseils généraux	17 000 753 €	30%	13 828 324 €	22%	11 124 290 €	18%
Villes de plus de 100 000 habitants	10 263 185 €	18%	10 072 997 €	16%	10 207 718 €	17%
Total APD	55 813 966 €	100%	61 692 173 €	100%	60 982 748 €	100%

En 2009, les Conseils régionaux contribuent à hauteur de 65 % de l'APD totale des collectivités territoriales françaises, une augmentation de 13 points par rapport à 2007.

La part des 7 Villes de plus de 100 000 habitants ayant rempli leur déclaration sur les 3 années reste stable (entre 16 et 18 %). En revanche les Départements ne prennent part en 2009 qu'à 18 % de l'APD télédéclarée alors qu'ils participaient encore à hauteur de 30 % en 2007.

Tableau 7 : APD déclarée en 2007, 2008, 2009 selon les Régions, les Départements et les Villes de plus de 100 000 habitants qui ont rempli leur télédéclaration les trois années consécutives¹³

	APD déclarée 2007	En %	APD déclarée 2008	En %	APD déclarée 2009	En %
Conseils régionaux	28 550 028 €	55%	35 267 947 €	66%	37 907 499 €	65%
Conseils généraux	15 049 321 €	29%	10 132 470 €	19%	10 252 997 €	18%
Villes de plus de 100 000 habitants	8 497 178 €	16%	8 284 202 €	15%	9 849 828 €	17%
Total APD	52 096 527 €	100%	53 684 619 €	100%	58 010 324 €	100%

¹³ Soit 17 Régions, 35 Départements et 14 Villes.

3. L'APD DES REGIONS

L'APD déclarée des Conseils régionaux s'élève à 39 650 740 € en 2009.

Tableau 8 : APD totale déclarée des Conseils régionaux en 2007, 2008 et 2009

	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009
Conseils régionaux	28 550 028 €	37 790 852 €	39 650 740 €
Nombre de télédéclarations	17	22	20

En 2009 :

- cinq Conseils régionaux ont déclaré un montant de l'APD supérieur à 4 millions d'euros :
 - Rhône-Alpes
 - Provence - Côte d'Azur
 - Nord – Pas de Calais
 - Ile-de-France
 - Picardie

- pour quatre Régions, l'APD est comprise entre 1 et 4 millions d'euros :
 - Centre
 - Bretagne
 - Poitou-Charentes
 - Pays de la Loire

- six ont déclaré entre 500 000 et 1 million d'euros :
 - Midi-Pyrénées
 - Réunion
 - Auvergne
 - Bourgogne
 - Alsace
 - Basse-Normandie

- pour cinq Régions, l'APD est inférieure à 500 000 euros :
 - Champagne - Ardennes
 - Limousin
 - Haute-Normandie
 - Lorraine
 - Languedoc-Roussillon

- enfin, six Régions n'ont rien déclaré :
 - Aquitaine
 - Corse
 - Franche-Comté
 - Guadeloupe
 - Guyane
 - Martinique

a. Nombre d'€ par habitant

En moyenne, les Régions consacrent 0,63 € par habitant à l'APD.

Tableau 9 : APD déclarée 2009 des Conseils régionaux et nombre € par habitant

CONSEILS REGIONAUX	Nombre d'habitants*	APD déclarée 2009**	€/habitant
Alsace	1 859 558	577 542 €	0,31 €
Aquitaine	3 237 700	Non renseigné	
Auvergne	1 381 629	667 697 €	0,48 €
Basse-Normandie	1 505 527	535 003 €	0,36 €
Bourgogne	1 685 695	593 548 €	0,35 €
Bretagne	3 219 598	1 300 113 €	0,40 €
Centre	2 598 051	1 349 358 €	0,52 €
Champagne-Ardenne	1 377 997	463 387 €	0,34 €
Corse	304 500	Non renseigné	
Franche-Comté	1 195 244	Non renseigné	
Guadeloupe	407 205	Non renseigné	
Guyane	215 036	Non renseigné	
Haute-Normandie	1 857 688	309 345 €	0,17 €
Ile-de-France	11 740 138	4 770 807 €	0,41 €
Languedoc Roussillon	2 616 100	112 500 €	0,04 €
Limousin	759 414	453 643 €	0,60 €
Lorraine	2 394 568	306 643 €	0,13 €
Martinique	403 688	Non renseigné	
Midi-Pyrénées	2 889 805	865 581 €	0,30 €
Nord Pas de Calais	4 091 129	5 480 905 €	1,34 €
Pays de Loire	3 584 848	1 037 193 €	0,29 €
Picardie	1 947 964	4 145 119 €	2,13 €
Poitou-Charentes	1 793 942	1 244 852 €	0,69 €
Provence Alpes Cote Azur	4 944 847	7 098 024 €	1,44 €
Réunion	802 993	831 686 €	1,04 €
Rhône-Alpes	6 215 840	7 507 794 €	1,21 €
Total Région	65 030 704	39 650 740 €	0,63 €

*Source : INSEE, 1^{er} janvier 2007

** Source : MAEE-DAECT

En 2009 :

- seule la Picardie consacre plus de 2 € par habitant à l'APD (2,17 €/hbt)
- trois Conseils régionaux versent entre 1 et 1,5 € par habitant :
 - Rhône-Alpes
 - Provence Alpes Côte d'Azur
 - Nord – Pas de Calais
 - La Réunion
- trois Conseils régionaux versent 0,5 et 1 € par habitant :
 - Poitou-Charentes
 - Limousin
 - Centre
- douze n'ont pas dépassé 0,5 € par habitant :

<ul style="list-style-type: none"> • Auvergne • Ile-de-France • Bretagne • Basse-Normandie 	<ul style="list-style-type: none"> • Bourgogne • Champagne-Ardenne • Alsace • Midi-Pyrénées 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays de la Loire • Haute-Normandie • Lorraine • Languedoc-Roussillon
--	---	---

Tableau 10 : APD déclarée 2009 des Conseils régionaux ayant réalisé trois déclarations et € par habitant

CONSEILS REGIONAUX	Nombre d'habitants*	APD déclarée 2009	€/habitant
Total Régions	51 380 688	37 907 499 €	0,74 €

*Source : INSEE, 1^{er} janvier 2007

b. Variation globale sur 2007-2009

L'augmentation de l'APD des Conseils régionaux entre 2007 et 2009 est de 11 100 712 €, soit 38,88 %. Sur la base des Régions ayant réalisé trois déclarations, l'augmentation est de 32,78 %.

Tableau 11 : Variation en ratio de l'APD déclarée des Conseils régionaux entre les 3 années

	APD déclarée 2007	Variation 2007-2008	APD déclarée 2008	Variation 2008-2009	APD déclarée 2009	Variation 2007-2009
Conseils régionaux	28 550 028 €	32,37%	37 790 852 €	4,92%	39 650 740 €	38,88%
CR ayant réalisé 3 déclarations	28 550 028 €	23,53%	35 267 947 €	7,48%	37 907 499 €	32,78%

En effet, entre 2007 et 2008, l'APD des Régions a augmenté de 9 240 824 €, soit plus d'un tiers du montant déclaré en 2007 (32,37 % exactement). Ce chiffre atteint environ un quart si l'on considère les Régions ayant déclaré pour les 3 années. Entre 2008 et 2009, l'augmentation est moindre mais demeure élevée relativement à l'évolution de l'APD déclarée par les Départements : une hausse de 1 859 888 € soit 4,92 % de plus qu'en 2008 (en 2008, 37 790 852 €).

Pour 9 des 26 Régions, il n'est pas possible d'estimer l'évolution de l'APD, dans la mesure où elles n'ont pas déclaré pour les 3 années consécutives, voire n'ont pas déclaré d'APD du tout.

- Pays de la Loire
- Bourgogne
- Languedoc-Roussillon
- Corse
- Guyane
- Martinique
- Aquitaine
- Guadeloupe
- Franche-Comté

Quatorze Conseils régionaux ont augmenté les montants de l'APD lors de la télédéclaration entre 2007 et 2009 ; trois ont baissé ces montants.

Entre 2007 et 2009, les Conseils régionaux dont la hausse est la plus importante (entre 60 et 178 %) sont :

- Poitou-Charentes ; Picardie ; Haute-Normandie ; Rhône-Alpes ; Nord – Pas de Calais

Suivent ensuite, quatre Régions qui ont augmenté leur APD déclarée de 20 à 50 % :

- Centre ; Midi-Pyrénées ; Alsace ; Bretagne

Pour les Régions suivantes, la hausse est inférieure à 20 % :

- Limousin ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Auvergne ; La Réunion
- Champagne-Ardenne

Enfin, 3 Régions déclarent une baisse de leur APD sur les trois ans. Cette baisse s'échelonne entre 4 et 12 % pour :

- Basse-Normandie ; Ile-de-France ; Lorraine

Tableau 12 : APD déclarée par Conseil régional et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2009

CONSEILS REGIONAUX	APD déclarée 2007*	APD déclarée 2008*	APD déclarée 2009*	Variation APD déclarée 2007-2009	Variation % APD déclarée 2007-2009
Alsace	454 709 €	490 494 €	577 542 €	122 833 €	27,01%
Aquitaine	Non renseigné	590 934 €	Non renseigné	Non renseigné	
Auvergne	609 527 €	667 697 €	667 697 €	58 170 €	9,54%
Basse-Normandie	559 806 €	538 850 €	535 003 €	-24 803 €	-4,43%
Bourgogne	Non renseigné	388 567 €	593 548 €	593 548 €	
Bretagne	1 073 017 €	1 381 103 €	1 300 113 €	227 096 €	21,16%
Centre	910 477 €	1 245 509 €	1 349 358 €	438 881 €	48,20%
Champagne-Ardenne	462 476 €	597 126 €	463 387 €	911 €	0,20%
Corse	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Franche-Comté	Non renseigné	159 040 €	Non renseigné	Non renseigné	
Guadeloupe	Non renseigné	532 314 €	Non renseigné	Non renseigné	
Guyane	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Haute-Normandie	170 490 €	282 068 €	309 345 €	138 855 €	81,44%
Ile-de-France	5 439 057 €	5 498 171 €	4 770 807 €	-668 250 €	-12,29%
Languedoc Roussillon	Non renseigné	Non renseigné	112 500 €	Non renseigné	
Limousin	387 775 €	506 688 €	453 643 €	65 868 €	16,99%
Lorraine	349 784 €	424 168 €	306 643 €	-43 141 €	-12,33%
Martinique	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Midi-Pyrénées	654 382 €	145 000 €	865 581 €	211 199 €	32,27%
Nord Pas de Calais	3 412 530 €	3 614 808 €	5 480 905 €	2 068 375 €	60,61%
Pays de Loire	Non renseigné	852 050 €	1 037 193 €	1 037 193 €	
Picardie	2 020 411 €	4 190 060 €	4 145 119 €	2 124 708 €	105,16%
Poitou-Charentes	447 543 €	1 135 419 €	1 244 852 €	797 309 €	178,15%
Provence Alpes Côte d'Azur	6 347 567 €	7 386 146 €	7 098 024 €	750 457 €	11,82%
Réunion	807 277 €	2 411 140 €	831 686 €	24 409 €	3,02%
Rhône-Alpes	4 443 200 €	4 753 500 €	7 507 794 €	3 064 594 €	68,97%
Total	28 550 028 €	37 790 852 €	39 650 740 €	10 988 212 €	38,88%

*Source : MAEE-DAECT

Tableau 13 : APD déclarée par les Régions ayant réalisé trois déclarations et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2009

CONSEILS REGIONAUX	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009	Variation APD déclarée 2007-2009	Variation % APD déclarée 2007-2009
Total	28 550 028 €	35 267 947 €	37 907 499 €	9 357 471 €	32,78%

4. L'APD DES DEPARTEMENTS

L'APD déclarée des Conseils généraux s'élève à 11 124 290 € en 2009.

Tableau 14 : APD totale déclarée des Conseils généraux en 2007, 2008, 2009

	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009
Conseils généraux	17 000 753 €	13 828 324 €	11 124 290 €
Nombre de déclarations	51	62	43

En 2009 :

- deux Conseils généraux ont déclaré plus d'1 million d'euros :
 - Yvelines
 - Val-de-Marne

- six entre 500 000 et 1 million d'euros :
 - Bouches du Rhône
 - Nord
 - Ille-et-Vilaine
 - Hauts-de-Seine
 - Loire-Atlantique
 - Seine-Saint-Denis

- douze entre 100 000 et 500 000 euros :

<ul style="list-style-type: none"> • Seine-Maritime • Isère • Côtes d'Armor • Ardèche 	<ul style="list-style-type: none"> • Vendée • Bas-Rhin • Hérault • Haute-Vienne 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoie • Charente-Maritime • Territoire de Belfort • Haute-Savoie
---	---	--

- onze entre 50 000 et 100 000 euros :

<ul style="list-style-type: none"> • Drôme • Allier • Hautes-Pyrénées • Seine-et-Marne 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de Calais • Rhône • Dordogne • Somme 	<ul style="list-style-type: none"> • Aveyron • Morbihan • Alpes Maritimes
--	---	--

- douze moins de 50 000 euros

<ul style="list-style-type: none"> • Cher • Haut-Rhin • Deux Sèvres • Jura 	<ul style="list-style-type: none"> • Loiret • Meuse • Haute-Saône • Charente 	<ul style="list-style-type: none"> • Sarthe • Martinique • Pyrénées-Atlantiques • Lozère
--	--	--

a. Nombre d'€ par habitant

En moyenne, les Conseils généraux déclarant leur APD, consacrent 0,32 € par habitant pour l'APD.

En 2009 :

- seuls deux Conseils généraux ont versé plus d'un euro d'APD par habitant :
 - Territoire de Belfort
 - Yvelines
- six entre 0,5 et 1 € par habitant
 - Ardèche
 - Val-de-Marne
 - Ille-et-Vilaine
 - Côtes d'Armor
 - Haute-Vienne
 - Loire-Atlantique
- trente-cinq moins de 0,5 € par habitant

Tableau 15 : APD déclarée 2009 des Conseils généraux et nombre d'€ par habitant

DEPARTEMENTS	Nombre d'habitants*	APD déclarée 2009**	€/hbt
Ain	591 151	Non renseigné	
Aisne	552 844	Non renseigné	
Allier	353 845	85 350 €	0,24 €
Alpes de Haute Provence	161 054	Non renseigné	
Alpes Maritimes	1 097 046	53 155 €	0,05 €
Ardèche	319 305	274 450 €	0,86 €
Ardennes	293 513	Non renseigné	
Ariège	153 867	Non renseigné	
Aube	309 396	Non renseigné	
Aude	354 751	Non renseigné	
Aveyron	286 186	56 734 €	0,20 €
Bas Rhin	1 102 584	232 000 €	0,21 €
Bouches du Rhône	1 985 193	939 837 €	0,47 €
Calvados	689 551	Non renseigné	
Cantal	155 211	Non renseigné	
Charente	362 528	13 000 €	0,04 €
Charente Maritime	623 201	183 800 €	0,29 €
Cher	323 326	48 067 €	0,15 €
Corrèze	250 589	Non renseigné	
Corse du sud	141 927	Non renseigné	
Côte d'Or	532 948	Non renseigné	
Côtes d'Armor	597 021	369 170 €	0,62 €
Creuse	128 923	Non renseigné	
Deux Sèvres	374 690	25 000 €	0,07 €
Dordogne	419 494	65 632 €	0,16 €
Doubs	535 293	Non renseigné	
Drôme	487 881	94 500 €	0,19 €
Essonne	1 217 716	Non renseigné	
Eure	587 845	Non renseigné	
Eure et Loir	433 953	Non renseigné	

DEPARTEMENTS	Nombre d'habitants*	APD déclarée 2009**	€/hbt
Finistère	916 543	Non renseigné	
Gard	705 280	Non renseigné	
Gers	190 776	Non renseigné	
Gironde	1 437 863	Non renseigné	
Guadeloupe	407 205	Non renseigné	
Guyane	215 036	Non renseigné	
Haut Rhin	756 974	38 360 €	0,05 €
Haute Corse	162 573	Non renseigné	
Haute Garonne	1 224 799	Non renseigné	
Haute Loire	228 632	Non renseigné	
Haute Marne	194 326	Non renseigné	
Haute Saône	244 674	13 211 €	0,05 €
Haute Savoie	728 201	135 850 €	0,19 €
Haute Vienne	379 902	206 313 €	0,54 €
Hautes Alpes	137 528	Non renseigné	
Hautes Pyrénées	237 127	81 026 €	0,34 €
Hauts de Seine	1 561 261	715 494 €	0,46 €
Hérault	1 029 197	213 500 €	0,21 €
Ille et Vilaine	980 668	752 762 €	0,77 €
Indre	240 357	Non renseigné	
Indre et Loire	597 724	Non renseigné	
Isère	1 204 924	456 485 €	0,38 €
Jura	269 401	25 000 €	0,09 €
Landes	380 538	Non renseigné	
Loir et Cher	337 021	Non renseigné	
Loire	758 529	Non renseigné	
Loire Atlantique	1 281 031	662 000 €	0,52 €
Loiret	665 670	17 000 €	0,03 €
Lot	177 672	Non renseigné	
Lot et Garonne	335 658	Non renseigné	
Lozère	80 995	2 988 €	0,04 €
Maine et Loire	794 497	Non renseigné	
Manche	513 422	Non renseigné	
Marne	580 762	Non renseigné	
Martinique	403 688	5 300 €	0,01 €
Mayenne	310 698	Non renseigné	
Meurthe et Moselle	739 839	Non renseigné	
Meuse	200 290	14 400 €	0,07 €
Morbihan	725 366	53 510 €	0,07 €
Moselle	1 060 339	Non renseigné	
Nièvre	228 969	Non renseigné	
Nord	2 606 462	863 500 €	0,33 €
Oise	816 142	Non renseigné	
Orne	302 554	Non renseigné	
Pas de Calais	1 484 667	71 378 €	0,05 €
Puy de Dôme	643 941	Non renseigné	
Pyrénées Atlantiques	664 147	4 990 €	0,01 €
Pyrénées Orientales	445 877	Non renseigné	
Réunion	802 993	Non renseigné	
Rhône	1 707 084	66 192 €	0,04 €

DEPARTEMENTS	Nombre d'habitants*	APD déclarée 2009**	€/hbt
Saône et Loire	571 193	Non renseigné	
Sarthe	572 034	10 600 €	0,02 €
Savoie	418 765	193 300 €	0,46 €
Seine et Marne	1 310 646	78 000 €	0,06 €
Seine Maritime	1 269 843	477 464 €	0,38 €
Seine Saint Denis	1 513 963	537 227 €	0,35 €
Somme	578 978	58 000 €	0,10 €
Tarn	381 165	Non renseigné	
Tarn et Garonne	238 213	Non renseigné	
Territoire de Belfort	145 876	178 953 €	1,23 €
Val de Marne	1 315 279	1 069 970 €	0,81 €
Val d'Oise	1 176 466	Non renseigné	
Var	1 013 458	Non renseigné	
Vaucluse	550 568	Non renseigné	
Vendée	626 588	252 530 €	0,40 €
Vienne	433 523	Non renseigné	
Vosges	394 100	Non renseigné	
Yonne	352 585	Non renseigné	
Yvelines	1 429 610	1 428 292 €	1,00 €
Total	63 008 554	11 124 290 €	0,32 €

*Source : INSEE, 1^{er} janvier 2007

** Source : MAEE-DAECT

Tableau 16 : APD déclarée 2009 des Conseils généraux ayant réalisé trois déclarations et nombre d'€ par habitant

DEPARTEMENTS	Nombre d'habitants*	APD déclarée 2009	€/hbt
Total	29 493 117	10 252 997 €	0,35 €

*Source : INSEE, 1^{er} janvier 2007

b. Variation globale sur 2007-2009

Entre 2007 et 2009, l'APD déclarée par les Conseils généraux baisse de 5 876 463 €, soit plus d'un tiers (-34,57 %).

Sur la base des Conseils généraux ayant réalisé trois déclarations, la baisse est de 31,87 %.

Tableau 17 : Variation en ratio de l'APD déclarée des Conseils généraux entre les 3 années

	APD 2007	Variation 2007-2008	APD 2008	Variation 2008-2009	APD 2009	Variation 2007-2009
Conseils généraux	17 000 753 €	-18,66%	13 828 324 €	-19,55%	11 124 290 €	-34,57%
Conseils généraux ayant réalisé 3 déclarations	15 049 321 €	-32,67%	10 132 470 €	1,19%	10 252 997 €	-31,87%

Les Conseils généraux, au cours des 3 années, n'ont pas contribué à la hausse de l'APD des collectivités territoriales. En effet, entre 2007 et 2009, l'APD déclarée par les Conseils généraux est passée de 17 000 753 € à 11 124 290 € soit une baisse de 5 876 463 € (baisse de 34,60 %)

par rapport à 2007. La baisse a été graduelle entre les 3 années : -3 172 429 € (soit -18,66 %) entre 2007 et 2008 et - 2 704 034 € (soit -19,55 %) entre 2008 et 2009.

Cette baisse s'explique :

- d'une part, un nombre décroissant de Départements ayant déclaré (seuls 43 Départements font la démarche en 2010, dix de moins qu'en 2008) ;
- d'autre part, parmi les Conseils généraux qui déclarent de manière continue, on observe une baisse drastique de leur déclaration d'une année sur l'autre (par exemple Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine)

Seize Départements ont augmenté leur APD déclarée entre 2007 et 2009 et vingt-deux Conseils généraux ont moins déclaré en 2009 qu'en 2007.

On ne peut estimer l'évolution de l'APD déclarée des soixante-et-un autres Départements, ceux-ci n'ayant rien rempli ou qu'une ou deux années sur les trois étudiées.

Entre 2007 et 2009, six Départements ont fortement augmenté leur APD déclarée (entre 100 et 350 % d'augmentation) :

- Dordogne
- Pas-de-Calais
- Haute-Vienne
- Yvelines
- Drôme
- Seine-Maritime

Six Départements ont également augmenté leur APD déclarée dans une moindre proportion, entre 20 et 90 % :

- Aveyron
- Côtes d'Armor
- Ardèche
- Cher
- Meuse
- Ille-et-Vilaine

En revanche, six Départements ont déclaré entre 60 et 90 % de moins en 2009 qu'en 2007 :

- Deux Sèvres
- Hauts-de-Seine
- Sarthe
- Alpes-Maritimes
- Seine-Saint-Denis
- Haute-Savoie

Huit autres ont diminué leur déclaration APD entre 10 et 50 % :

- Rhône
- Haut-Rhin
- Bouches-du-Rhône
- Allier
- Hérault
- Hautes-Pyrénées
- Savoie
- Charente-Maritime

Tableau 18 : APD déclarée par Conseils généraux et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2008, 2008-2009 et 2007-2009

DEPARTEMENTS	APD déclarée 2007*	APD déclarée 2008*	APD déclarée 2009*	Variation APD déclarée 2007-2009	Variation en % APD déclarée 2007/2009
Ain	74 351 €	103 800 €	Non renseigné		
Aisne	Non renseigné	43 668 €	Non renseigné		
Allier	120 788 €	103 090 €	85 350 €	-35 438 €	-29%
Alpes de Haute Provence	Non renseigné	25 000 €	Non renseigné		
Alpes Maritimes	237 200 €	16 673 €	53 155 €	-184 045 €	-78%
Ardèche	205 500 €	229 450 €	274 450 €	68 950 €	34%
Ardennes	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Ariège	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Aube	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Aude	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Aveyron	30 188 €	103 266 €	56 734 €	26 546 €	88%
Bas Rhin	210 900 €	222 900 €	232 000 €	21 100 €	10%
Bouches du Rhône	1 677 009 €	1 175 120 €	939 837 €	-737 172 €	-44%
Calvados	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Cantal	2 500 €	Non renseigné	Non renseigné		
Charente	14 313 €	Non renseigné	13 000 €	-1 313 €	-9%

DEPARTEMENTS	APD déclarée 2007*	APD déclarée 2008*	APD déclarée 2009*	Variation APD déclarée 2007-2009	Variation en % APD déclarée 2007/2009
Charente Maritime	209 550 €	115 800 €	183 800 €	-25 750 €	-12%
Cher	36 660 €	44 867 €	48 067 €	11 407 €	31%
Corrèze	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Corse du sud	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Côte d'Or	Non renseigné	6 900 €	Non renseigné		
Côtes d'Armor	262 603 €	305 918 €	369 170 €	106 567 €	41%
Creuse	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Deux Sèvres	185 014 €	107 015 €	25 000 €	-160 014 €	-86%
Dordogne	14 224 €	103 100 €	65 632 €	51 408 €	361%
Doubs	37 600 €	35 000 €	Non renseigné		
Drôme	40 000 €	47 000 €	94 500 €	54 500 €	136%
Essonne	643 414 €	787 134 €	Non renseigné		
Eure	71 770 €	71 770 €	Non renseigné		
Eure et Loir	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Finistère	239 908 €	225 946 €	Non renseigné		
Gard	Non renseigné	53 816 €	Non renseigné		
Gers	Non renseigné	2 500 €	Non renseigné		
Gironde	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Guadeloupe	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Guyane	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Haut Rhin	71 820 €	116 231 €	38 360 €	-33 460 €	-47%
Haute Corse	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Haute Garonne	Non renseigné	150 000 €	Non renseigné		
Haute Loire	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Haute Marne	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Haute Saône	13 181 €	15 232 €	13 211 €	30 €	0%
Haute Savoie	352 500 €	136 787 €	135 850 €	-216 650 €	-61%
Haute Vienne	48 000 €	149 000 €	206 313 €	158 313 €	330%
Hauts Alpes	Non renseigné	97 000 €	Non renseigné		
Hautes Pyrénées	95 961 €	100 654 €	81 026 €	-14 935 €	-16%
Hauts-de-Seine	4 182 073 €	1 405 942 €	715 494 €	-3 466 579 €	-83%
Hérault	256 550 €	259 335 €	213 500 €	-43 050 €	-17%
Ille et Vilaine	595 000 €	647 890 €	752 762 €	157 762 €	27%
Indre	Non renseigné	5 240 €	Non renseigné		
Indre et Loire	157 428 €	103 447 €	Non renseigné		
Isère	Non renseigné	709 791 €	456 485 €		
Jura	25 760 €	16 240 €	25 000 €	-760 €	-3%
Landes	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Loir et Cher	Non renseigné	7 250 €	Non renseigné		
Loire	30 000 €	Non renseigné	Non renseigné		
Loire Atlantique	692 500 €	577 500 €	662 000 €	-30 500 €	-4%
Loiret	17 500 €	17 500 €	17 000 €	-500 €	-3%
Lot	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Lot et Garonne	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Lozère	Non renseigné	55 000 €	2 988 €		
Maine et Loire	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Manche	113 453 €	43 500 €	Non renseigné		
Marne	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Martinique	Non renseigné	Non renseigné	5 300 €		
Mayenne	Non renseigné	38 463 €	Non renseigné		

DEPARTEMENTS	APD déclarée 2007*	APD déclarée 2008*	APD déclarée 2009*	Variation APD déclarée 2007-2009	Variation en % APD déclarée 2007/2009
Meurthe et Moselle	222 557 €	147 000 €	Non renseigné		
Meuse	11 000 €	22 500 €	14 400 €	3 400 €	31%
Morbihan	57 278 €	71 672 €	53 510 €	-3 768 €	-7%
Moselle	23 500 €	Non renseigné	Non renseigné		
Nièvre	Non renseigné	15 000 €	Non renseigné		
Nord	892 281 €	768 000 €	863 500 €	-28 781 €	-3%
Oise	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Orne	39 620 €	28 170 €	Non renseigné		
Pas de Calais	15 547 €	57 375 €	71 378 €	55 831 €	359%
Puy de Dôme	Non renseigné	111 151 €	Non renseigné		
Pyrénées Atlantiques	5 300 €	Non renseigné	4 990 €	-310 €	-6%
Pyrénées Orientales	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Réunion	Non renseigné	145 902 €	Non renseigné		
Rhône	125 200 €	172 032 €	66 192 €	-59 008 €	-47%
Saône et Loire	Non renseigné	186 848 €	Non renseigné		
Sarthe	57 520 €	56 020 €	10 600 €	-46 920 €	-82%
Savoie	226 720 €	213 200 €	193 300 €	-33 420 €	-15%
Seine et Marne	76 550 €	Non renseigné	78 000 €	1 450 €	2%
Seine Maritime	203 524 €	199 899 €	477 464 €	273 940 €	135%
Seine Saint Denis	2 161 478 €	283 783 €	537 227 €	-1 624 251 €	-75%
Somme	Non renseigné	Non renseigné	58 000 €		
Tarn	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Tarn et Garonne	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Territoire de Belfort	185 700 €	150 856 €	178 953 €	-6 747 €	-4%
Val de Marne	983 069 €	1 428 144 €	1 069 970 €	86 901 €	9%
Val d'Oise	Non renseigné	78 900 €	Non renseigné		
Var	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Vaucluse	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Vendée	Non renseigné	417 658 €	252 530 €		
Vienne	199 168 €	Non renseigné	Non renseigné		
Vosges	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Yonne	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Yvelines	549 523 €	692 479 €	1 428 292 €	878 769 €	160%
Total	17 000 753 €	13 828 324 €	11 124 290 €	-5 876 463 €	-35%

*Source : MAEE-DAECT

Tableau 19 : APD déclarée par Conseil général ayant réalisé 3 déclarations et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2008, 2008-2009 et 2007-2009

DEPARTEMENTS	APD déclarée 2007*	APD déclarée 2008*	APD déclarée 2009*	Variation APD déclarée 2007-2009	Variation en % APD déclarée 2007/2009
Allier	120 788 €	103 090 €	85 350 €	-35 438 €	-29%
Alpes Maritimes	237 200 €	16 673 €	53 155 €	-184 045 €	-78%
Ardèche	205 500 €	229 450 €	274 450 €	68 950 €	34%
Aveyron	30 188 €	103 266 €	56 734 €	26 546 €	88%
Bas Rhin	210 900 €	222 900 €	232 000 €	21 100 €	10%
Bouches du Rhône	1 677 009 €	1 175 120 €	939 837 €	-737 172 €	-44%
Charente Maritime	209 550 €	115 800 €	183 800 €	-25 750 €	-12%
Cher	36 660 €	44 867 €	48 067 €	11 407 €	31%
Côtes d'Armor	262 603 €	305 918 €	369 170 €	106 567 €	41%
Deux Sèvres	185 014 €	107 015 €	25 000 €	-160 014 €	-86%
Dordogne	14 224 €	103 100 €	65 632 €	51 408 €	361%
Drôme	40 000 €	47 000 €	94 500 €	54 500 €	136%
Haut Rhin	71 820 €	116 231 €	38 360 €	-33 460 €	-47%
Haute Saône	13 181 €	15 232 €	13 211 €	30 €	0%
Haute Savoie	352 500 €	136 787 €	135 850 €	-216 650 €	-61%
Haute Vienne	48 000 €	149 000 €	206 313 €	158 313 €	330%
Hautes Pyrénées	95 961 €	100 654 €	81 026 €	-14 935 €	-16%
Hauts-de-Seine	4 182 073 €	1 405 942 €	715 494 €	-3 466 579 €	-83%
Hérault	256 550 €	259 335 €	213 500 €	-43 050 €	-17%
Ille et Vilaine	595 000 €	647 890 €	752 762 €	157 762 €	27%
Jura	25 760 €	16 240 €	25 000 €	-760 €	-3%
Loire Atlantique	692 500 €	577 500 €	662 000 €	-30 500 €	-4%
Loiret	17 500 €	17 500 €	17 000 €	-500 €	-3%
Meuse	11 000 €	22 500 €	14 400 €	3 400 €	31%
Morbihan	57 278 €	71 672 €	53 510 €	-3 768 €	-7%
Nord	892 281 €	768 000 €	863 500 €	-28 781 €	-3%
Pas de Calais	15 547 €	57 375 €	71 378 €	55 831 €	359%
Rhône	125 200 €	172 032 €	66 192 €	-59 008 €	-47%
Sarthe	57 520 €	56 020 €	10 600 €	-46 920 €	-82%
Savoie	226 720 €	213 200 €	193 300 €	-33 420 €	-15%
Seine Maritime	203 524 €	199 899 €	477 464 €	273 940 €	135%
Seine Saint Denis	2 161 478 €	283 783 €	537 227 €	-1 624 251 €	-75%
Territoire de Belfort	185 700 €	150 856 €	178 953 €	-6 747 €	-4%
Val de Marne	983 069 €	1 428 144 €	1 069 970 €	86 901 €	9%
Yvelines	549 523 €	692 479 €	1 428 292 €	878 769 €	160%
Total	15 049 321 €	10 132 470 €	10 252 997 €	-4 796 324 €	-32%

* Source : MAEE-DAECT

5. L'APD DES VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS¹⁴

En 2010, on recense 40 Villes de plus de 100 000 habitants¹⁵.
L'APD déclarée des 18 des 40 Villes en 2009 s'élève à 10 207 718 €.

Tableau 20 : APD totale déclarée des Villes de plus de 100 000 habitants en 2007, 2008 et 2009

	APD 2007	APD 2008	APD 2009
Villes de plus de 100 000 habitants	10 263 185 €	10 072 997 €	10 207 718 €
Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris	5 159 699 €	4 547 155 €	3 582 885 €
Nombre de déclarations¹⁶	24	29	18

En 2009 :

- Paris a déclaré 6 624 833 € d'APD en 2009.
- deux Villes ont déclaré plus de 500 000 € :
 - Marseille
 - Nantes
- quatre déclarent entre 200 000 et 400 000 € :
 - Toulouse
 - Grenoble
 - Lille
 - Angers
- deux entre 100 000 et 200 000 € :
 - Rennes
 - Besançon
- cinq entre 50 000 et 100 000 € :
 - Limoges
 - Bordeaux
 - Brest
 - Saint-Étienne
 - Le Havre
- trois Villes déclarent une APD inférieure à 50 000 € :
 - Reims
 - Aix-en-Provence
 - Orléans
 - Amiens

¹⁴ Les communautés urbaines et les communautés d'agglomération ne sont pas prises en compte.

¹⁵ Source : INSEE, 1^{er} janvier 2010.

¹⁶ Paris compris.

a. Nombre d'€ par habitant

En moyenne, les Villes de plus de 100 000 habitants consacrent 1,69 € par habitant à l'APD.

En 2009 :

- trois communes versent plus de 2 € par habitant pour l'APD :
 - Paris
 - Nantes
 - Grenoble

- trois Villes versent entre 1 et 2 € par habitant
 - Angers
 - Besançon
 - Lille

- trois entre 0,5 et 1 € par habitant
 - Marseille
 - Toulouse
 - Rennes
 - Limoges

- huit n'ont pas dépassé 0,5 € par habitant
 - Brest
 - Orléans
 - Saint-Étienne
 - Bordeaux
 - Le Havre
 - Aix-en-Provence
 - Reims
 - Amiens

Tableau 21 : APD déclarée 2009 des Villes de plus de 100 000 habitants et nombre d'€ par habitant

Nom de la commune	Population totale*	APD déclarée 2009**	€/hbt
Aix-en-Provence	146 690	37 002 €	0,25 €
Amiens	137 812	2 500 €	0,02 €
Angers	155 701	247 200 €	1,59 €
Argenteuil	104 149	Non renseigné	
Besançon	121 857	155 330 €	1,27 €
Bordeaux	238 921	72 715 €	0,30 €
Boulogne-Billancourt	112 043	Non renseigné	
Brest	146 519	67 870 €	0,46 €
Caen	112 478	Non renseigné	
Clermont-Ferrand	142 948	Non renseigné	
Dijon	155 387	Non renseigné	
Grenoble	159 410	355 913 €	2,23 €
Le Havre	182 411	52 613 €	0,29 €
Le Mans	148 340	Non renseigné	
Lille	232 172	264 808 €	1,14 €
Limoges	141 287	78 251 €	0,55 €
Lyon	480 660	Non renseigné	
Marseille	860 363	840 927 €	0,98 €
Metz	125 721	Non renseigné	
Montpellier	257 092	Non renseigné	
Montreuil	102 889	Non renseigné	
Mulhouse	113 135	Non renseigné	

Nom de la commune	Population totale*	APD déclarée 2009	€/hbt
Nancy	107 235	Non renseigné	
Nantes	290 943	756 351 €	2,60 €
Nice	352 388	Non renseigné	
Nîmes	146 454	Non renseigné	
Orléans	116 490	36 600 €	0,31 €
Paris	2 215 197	6 624 833 €	2,99 €
Perpignan	118 221	Non renseigné	
Reims	187 650	40 320 €	0,21 €
Rennes	213 096	161 723 €	0,76 €
Rouen	110 927	Non renseigné	
Saint-Denis	101 880	Non renseigné	
Saint-Étienne	178 530	55 462 €	0,31 €
Saint-Paul	102 474	Non renseigné	
Strasbourg	276 063	Non renseigné	
Toulon	168 768	Non renseigné	
Toulouse	446 220	357 300 €	0,80 €
Tours	139 958	Non renseigné	
Villeurbanne	139 764	Non renseigné	
Total	9 790 243	10 207 718 €	1,69 €
Total hors Paris	7 575 046	3 582 885	0,47 €

*Source : INSEE, 1^{er} janvier 2010

** Source : MAEE-DAECT

Tableau 22 : APD déclarée 2009 des Villes de plus de 100 000 habitants ayant réalisé trois déclarations et nombre d'€ par habitant

Nom de la commune	Population totale*	APD déclarée 2009	€/hbt
Total	5 543 587	9 849 828 €	1,78 €
Total hors Paris	3 328 390	3 224 995 €	0,97 €

*Source : INSEE, 1^{er} janvier 2010

b. Variation globale sur 2007-2009

Entre 2007 et 2009, l'APD déclarée des Villes de plus de 100 000 habitants a légèrement diminué de 55 467 €, soit -0,54 %. La baisse est beaucoup plus importante (-30,56 %) quand on exclut Paris du calcul.

Après avoir baissé d'environ 1,85 % entre 2007 et 2008, l'APD déclarée des Villes a augmenté de 1,34 % entre 2008 et 2009.

Sur la base des Villes ayant réalisé trois déclarations, on observe une augmentation de l'APD de 15,92 % mais en excluant Paris, on constate une baisse de 3,93 %¹⁷.

Tableau 23 : Variation en ratio de l'APD déclarée des Villes de plus de 100 000 habitants entre les 3 années étudiées

	APD déclarée 2007	Variation 2007-2008	APD déclarée 2008	Variation 2008-2009	APD déclarée 2009	Variation 2007-2009
Villes de plus de 100 000 habitants	10 263 185 €	-1,85%	10 072 997 €	1,34%	10 207 718 €	-0,54%
Villes ayant réalisé 3 déclarations	8 497 178 €	-2,51%	8 284 202 €	18,90%	9 849 828 €	15,92%
Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris	5 159 699 €	-11,87%	4 547 155 €	-21,21%	3 582 885 €	-30,56%
Villes ayant réalisé 3 déclarations hors Paris	3 356 920 €	-17,83%	2 758 360 €	16,92%	3 224 995 €	-3,93%

Six Villes ont augmenté leur déclaration d'APD :

- la ville dont la hausse est la plus importante est le Havre (+ 457 %)
- suivent ensuite les Villes dont l'augmentation de l'APD s'échelonne entre 100 et 200 % entre 2007 et 2009 : Nantes, Grenoble, Lille
- deux Villes ont déclaré entre 10 et 30 % de plus en 2009 qu'en 2007 : Paris et Angers.

L'APD déclarée de la ville d'Orléans ne varie pas.

Huit Villes ont moins télédéclaré d'APD en 2009 qu'en 2007 :

- jusqu'à moins 30 % : Besançon, Saint-Étienne, Aix-en-Provence
- entre 30 et 50 % de baisse : Marseille, Rennes, Toulouse
- entre 50 et 80 % de diminution : Limoges, Bordeaux

¹⁷ Toutefois, ceci ne prend pas en compte le transfert de budget vers les Communautés urbaines et les Communautés d'agglomération.

Tableau 24 : APD déclarée par les Villes de plus de 100 000 habitants et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2009

VILLES DE PLUS DE 100 000 HBTS	APD déclarée 2007*	APD déclarée 2008*	APD déclarée 2009*	Variation APD déclarée 2007-2009	Variation en % APD déclarée 2007-2009
Aix-en-Provence	51 683 €	73 701 €	37 002 €	-14 681 €	-28%
Amiens	Non renseigné	Non renseigné	2 500 €		
Angers	222 000 €	Non renseigné	247 200 €	25 200 €	11%
Argenteuil	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Besançon	170 974 €	296 148 €	155 330 €	-15 644 €	-9%
Bordeaux	311 797 €	151 652 €	72 715 €	-239 082 €	-77%
Boulogne-Billancourt	Non renseigné	32 870 €	Non renseigné		
Brest	Non renseigné	74 800 €	67 870 €		
Caen	170 974 €	296 148 €	Non renseigné		
Clermont-Ferrand	98 400 €	40 405 €	Non renseigné		
Dijon	47 520 €	20 200 €	Non renseigné		
Grenoble	127 662 €	116 160 €	355 913 €	228 251 €	179%
Le Havre	9 450 €	6 944 €	52 613 €	43 163 €	457%
Le Mans	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Lille	110 257 €	148 972 €	264 808 €	154 551 €	140%
Limoges	170 158 €	19 830 €	78 251 €	-91 907 €	-54%
Lyon	113 283 €	207 650 €	Non renseigné		
Marseille	1 223 048 €	840 927 €	840 927 €	-382 121 €	-31%
Metz	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Montpellier	Non renseigné	120 623 €	Non renseigné		
Montreuil	803 617 €	640 414 €	Non renseigné		
Mulhouse	177 528 €	94 394 €	Non renseigné		
Nancy	Non renseigné	1 500 €	Non renseigné		
Nantes	260 000 €	419 140 €	756 351 €	496 351 €	191%
Nice	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Nîmes	20 000 €	762 €	Non renseigné		
Orléans	36 772 €	36 772 €	36 600 €	-172 €	0%
Paris	5 103 486 €	5 525 842 €	6 624 833 €	1 521 347 €	30%
Perpignan	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Reims	Non renseigné	17 920 €	40 320 €		
Rennes	240 819 €	150 773 €	161 723 €	-79 096 €	-33%
Rouen	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Saint-Denis	78 685 €	128 559 €	Non renseigné		
Saint-Étienne	65 000 €	36 100 €	55 462 €	-9 538 €	-15%
Saint-Paul	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Strasbourg	Non renseigné	93 900 €	Non renseigné		
Toulon	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné		
Toulouse	616 072 €	461 241 €	357 300 €	-258 772 €	-42%
Tours	34 000 €	Non renseigné	Non renseigné		
Villeurbanne	Non renseigné	18 650 €	Non renseigné		
Total Villes	10 263 185 €	10 072 997 €	10 207 718 €	-55 467 €	-1%
Total Villes hors Paris	5 159 699 €	4 547 155 €	3 582 885 €	-1 576 814 €	-31%

* Source : MAEE-DAECT

Tableau 25 : APD déclarée par les Villes de plus de 100 000 habitants ayant réalisé 3 déclarations et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2009

VILLES DE PLUS DE 100 000 HBTS	APD déclarée 2007	APD déclarée 2008	APD déclarée 2009	Variation APD déclarée 2007-2009	Variation en % APD déclarée 2007-2009
Total Villes	8 497 178 €	8 284 202 €	9 849 828 €	1 352 650 €	16%
Total Villes hors Paris	3 393 692 €	2 758 360 €	3 224 995 €	-168 697 €	-5%

ANNEXE

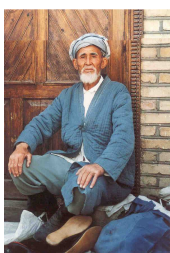
Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD (Effective pour la notification des apports 2009 et 2010)

Afghanistan	Djibouti	Madagascar	Sao Tomé et Príncipe
Afrique du Sud	Dominicaine, Rép.	Malaisie	Sénégal
Albanie	Dominique	Malawi	Serbie
Algérie	Égypte	Maldives	Seychelles
Angola	El Salvador	Mali	Sierra Leone
Anguilla	Équateur	Maroc	Somalie
Antigua-et-Barbuda	Érythrée	Marshall, Îles	Soudan
Argentine	Éthiopie	Maurice	Sri Lanka
Arménie	Macédoine	Mauritanie	Ste Lucie
Azerbaïdjan	Fidji	Mayotte	Ste-Hélène
Bangladesh	Gabon	Mexique	St-Kitts et Nevis
Barbade	Gambie	Micronésie, États fédérés	St-Vincent et Grenadines
Bélarus	Géorgie	Moldavie	Suriname
Belize	Ghana	Mongolie	Swaziland
Bénin	Grenade	Monténégro	Syrie
Bhoutan	Guatemala	Montserrat	Tadjikistan
Bolivie	Guinée	Mozambique	Tanzanie
Bosnie-Herzégovine	Guinée équatoriale	Myanmar	Tchad
Botswana	Guinée-Bissau	Namibie	Thaïlande
Brésil	Guyana	Nauru	Timor-Leste
Burkina Faso	Haïti	Népal	Togo
Burundi	Honduras	Nicaragua	Tokelau
Cambodge	Inde	Niger	Tonga
Cameroun	Indonésie	Nigeria	Trinité-et-Tobago
Cap Vert	Irak	Niue	Tunisie
Centrafricaine, Rép.	Iran	Oman	Turkménistan
Chili	Jamaïque	Ouganda	Turquie
Chine	Jordanie	Ouzbékistan	Tuvalu
Colombie	Kazakhstan	Pakistan	Ukraine
Comores	Kenya	Palau	Uruguay
Congo, Rép.	Kiribati	Panama	Vanuatu
Congo, Rép. dém.	Kosovo	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Venezuela
Cook, Îles	Kyrghize, Rép.	Paraguay	Viet Nam
Corée, Rép. Dém.	Laos	Pérou	Wallis et Futuna
Costa Rica	Lesotho	Philippines	Yémen
Côte d'Ivoire	Liban	Rwanda	Zambie
Croatie	Liberia	Salomon, Îles	Zimbabwe
Cuba	Libye	Samoa	Zones sous admin. palestinienne

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de télédéclarations en 2007, 2008, 2009	6
Tableau 2 : Répartition des télédéclarations de 2007, 2008, 2009 selon le type de collectivités territoriales	6
Tableau 3 : Répartition de l'APD déclarée des collectivités territoriales en valeur absolue entre 2006 et 2009 selon les zones géographiques	7
Tableau 4 : Répartition de l'APD déclarée des collectivités territoriales en ratio entre 2006 et 2009 selon les zones géographiques	8
Tableau 5 : APD totale déclarée par les collectivités territoriales en 2007, 2008, 2009	9
Tableau 6 : APD déclarée en 2007, 2008, 2009 selon les Régions, les Départements et les Villes de plus de 100 000 habitants	9
Tableau 7 : APD déclarée en 2007, 2008, 2009 selon les Régions, les Départements et les Villes de plus de 100 000 habitants qui ont télédéclaré les trois années	9
Tableau 8 : APD totale déclarée des Conseils régionaux en 2007, 2008 et 2009.....	10
Tableau 9 : APD déclarée 2009 des Conseils régionaux et nombre € par habitant	11
Tableau 10 : APD déclarée 2009 des Conseils régionaux ayant réalisé trois déclarations et nombre € par habitant.....	11
Tableau 11 : Variation en ratio de l'APD déclarée des Conseils régionaux entre les 3 années	13
Tableau 12 : APD déclarée par Conseil régional et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2009.....	14
Tableau 13 : APD déclarée par Conseil régional ayant réalisé trois déclarations et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2009.....	14
Tableau 14 : APD totale déclarée des Conseils généraux en 2007, 2008,2009	15
Tableau 15 : APD déclarée 2009 des Conseils généraux et nombre d'€ par habitant	16
Tableau 16 : APD déclarée 2009 des Conseils généraux ayant réalisé trois déclarations et nombre d'€ par habitant.....	18
Tableau 17 : Variation en ratio de l'APD déclarée des Conseils généraux entre les 3 années.....	18
Tableau 18 : APD déclarée par Conseils généraux et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2008, 2008-2009 et 2007-2009.....	20
Tableau 19 : APD déclarée par Conseil général ayant réalisé 3 déclaration et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2008, 2008-2009 et 2007-2009.....	23
Tableau 20 : APD totale déclarée des Villes de plus de 100 000 habitants en 2007, 2008 et 2009	24
Tableau 21 : APD déclarée 2009 des Villes de plus de 100 000 habitants et nombre d'€ par habitant	25
Tableau 22 : APD déclarée 2009 des Villes de plus de 100 000 habitants ayant réalisé trois déclarations et nombre d'€ par habitant	26
Tableau 23 : Variation en ratio de l'APD déclarée des Villes de plus de 100 000 habitants entre les 3 années étudiées	27
Tableau 24 : APD déclarée par les Villes de plus de 100 000 habitants et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2009	28
Tableau 25 : APD déclarée par les Villes de plus de 100 000 habitants ayant réalisé 3 déclarations et variation en valeur absolue et en ratio entre 2007-2009	29

* * * * *



Agence COOP DEC Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 € - SIRET : **444 247 621 00022** - APE 7022Z -
30 rue Claude Tillier – 75012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°192144 2892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France
TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant comm unautaire : FR2644424762100022

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél. 01 40 09 20 26